Centre de services scolaire Marie-Victorin
Québec

Processus décisionnel d'une évaluation psychologique en contexte de pandémie

Réception de la demande d'évaluation
- Évaluer le besoin de l'élève
- Déterminer l'urgence et la priorité de service

Organisation préalable à l'évaluation
- Explication du processus d'évaluation
- Obtention du consentement
(téléphone, courriel, visioconférence)

Urgence
- Classement
- Validation
- Rupture du fonctionnement

Pas d'urgence
- Pas d'interrvention: Rôle conseil auprès de l'équipe-école

Collecte de données auprès des intervenants scolaires gravitant auprès de l'enfant (téléphone, courriel, visioconférence)

Anamnèse et mise en contexte de la problématique
(téléphone, courriel, visioconférence)

Poursuite de la démarche d'évaluation
Observations et/ou psychométrie en télépratique ou en présentiel

Avis professionnel et recommandation de la poursuite de l'évaluation (vérification du maintien du consentement)

Fin de la démarche d'évaluation
- Avis professionnel et recommandations découlant de cette brève évaluation
- Rédaction de la synthèse et transmission des résultats
- Orientation de l'enfant vers les ressources adéquates au besoin.

En présentiel:
- Validation du consentement en contexte de pandémie
- Disponibilité d'un local et du matériel
- Application des recommandations et des mesures sanitaires (voir Annexe)

En télépratique:
- Préparation initiale par l' envoi d'un guide
- Préparer le parent et/ou l'élève de 14 ans et plus à la passation
- Préparer l'environnement
- Si nécessaire, envoi des formulaires et des questionnaires.

- Outils psychométriques (voir Annexe 3 portant sur les tests ne nécessitant pas la manipulation de matériel
- Observation à distance (visioconférence)

Document rédigé par le comité d'évaluation du SRÉ, CSS Marie-Victorin, juin 2020